

Spécification Technique

P-84

Consultance stratégique visant à améliorer la ponctualité actuelle

Version	Date	Adaptations
01	31/01/2019	Version initiale
02	22/02/2019	Ajout N° de TVA dans l'annexe



Table des matières

1. Généralités	3
2. Caractéristiques.....	3
3. Exigences	3
4. Modalités de qualification	4
4.1. Octroi de la qualification	4
4.2. Retrait de la qualification	4
5. Annexe : demande de qualification en tant que fournisseur de consultance stratégique visant à améliorer la ponctualité actuelle	5



1. Généralités

La SNCB est une entreprise publique dont la mission est stipulée dans un contrat de gestion avec l'Etat. Elle organise non seulement le transport ferroviaire national, mais est également responsable de l'entretien des trains, de la vente de tickets et de la construction et de l'entretien des gares.

Infrabel est chargée de la maintenance, de la gestion et de l'extension de l'infrastructure ferroviaire, des systèmes de régulation et de sécurité. Elle veille également à gérer les "fonctions essentielles" au sens du droit européen, telles que la répartition et l'attribution de la capacité disponible ainsi que la tarification des redevances.

La qualification est uniquement accordée pour la SNCB, mais cette dernière se réserve le droit de lancer en collaboration avec Infrabel les dossiers d'achat s'inscrivant dans ce système de qualification.

Objectif du système de qualification

Améliorer la ponctualité des trains de la SNCB, de manière globale pour les entreprises concernées SNCB et Infrabel, et compte tenu des multiples facettes et de la complexité ferroviaires, qui ont un impact négatif sur la détérioration de la ponctualité durant la période 2015-2018.

2. Caractéristiques

Les principaux objectifs des projets s'inscrivant dans ce système de qualification, sur la base des données, analyses, constats et plan d'action déjà existants, sont :

- Le développement/la constitution d'un plan d'action global basé sur des points d'amélioration clairs pour les 4 prochaines années.
- La fixation d'objectifs réalisables compte tenu des moyens et du délai disponibles.
- La définition des modalités permettant d'implémenter ce plan de la manière la plus complète possible.
- Ces projets qui s'inscrivent dans le système de qualification ne comprennent pas l'implémentation dans la structure opérationnelle.

Nous vous transmettons volontiers les valeurs de la SNCB :

- Professionnalisme : nous exécutons notre travail avec rigueur, nous sommes orientés résultats, nous sommes engagés et nous sommes passionnés par notre métier.
- Respect : nous avons du respect pour nos collègues, nos clients, nos partenaires et notre environnement, dans une perspective durable. Nous respectons tout autant nos engagements sur le plan des résultats, du budget et du planning.
- Oser entreprendre : nous osons remettre en question notre manière de travailler et nous intégrons volontiers et avec souplesse des idées fortes et de meilleures méthodes de travaux.
- Collaboration : nous créons un environnement de travail motivant où les collaborateurs aiment travailler ensemble tant en interne qu'avec les autres services.

3. Exigences

Le soumissionnaire prévoit une liste de profils spécifiques (y compris CV) susceptibles de pouvoir faire partie d'une équipe de projet, ainsi qu'une description claire du rôle de chacun. Les candidats proposés sont des spécialistes expérimentés dans leur domaine, capables de travailler aussi bien seuls qu'en collaboration avec les équipes de la SNCB et/ou d'Infrabel.



Le soumissionnaire prévoit une liste de projets de consultance stratégiques cadrant avec l'objet de ce système de qualification. L'accent est mis sur les adaptations opérationnelles axées sur les améliorations de la ponctualité au sein d'un réseau de transport, de préférence de transport ferroviaire.

Les références doivent comprendre une description exposant le projet initial et les résultats obtenus, avec mention du secteur et/ou de l'entreprise concerné(e)(s) (taille et description de l'activité si l'entreprise concernée ne peut pas être mentionnée).

Les compétences, expériences et références doivent être prouvées dans les domaines suivants :

- Missions générales de consultance ;
- Missions de consultance concernant des améliorations opérationnelles dans un environnement industriel ;
- Missions de consultance dans un environnement de transport et en particulier dans un environnement ferroviaire.

La SNCB s'attend à disposer à tout moment d'une personne de contact unique auprès du fournisseur et à ce que les profils présentés par projet répondent aux exigences spécifiques telles que décrites par la SNCB.

4. Modalités de qualification

4.1. Octroi de la qualification

La qualification fournisseurs est accordée après un examen administratif des points suivants :

- Rapport financier : la SNCB collabore avec une agence de notation indépendante afin d'évaluer la situation financière du candidat fournisseur.
- Evaluation des profils et références présentés au chapitre 3 : screening et approbation ou non par la SNCB.

Si les deux phases ont un résultat positif, la qualification est accordée pour une période de 6 ans. La qualification peut être ensuite être prolongée par période de 6 ans.

Dès que le fournisseur est qualifié, il pourra postuler aux missions spécifiques qui seront mises sur le marché par la SNCB conformément aux besoins en matière d'amélioration de la ponctualité. Toutes les informations spécifiques et appropriées seront communiquées au moment de la demande.

Pour demander une qualification, le fournisseur renvoie le document en annexe 1 entièrement complété et signé à qualifications@sncb.be.

4.2. Retrait de la qualification

La SNCB se réserve le droit de retirer une qualification. Font notamment partie des causes de retrait :

- Changement de nom et/ou de numéro de TVA ;
- Faillite (imminente) du fournisseur ;
- Le fournisseur ne répond plus aux exigences de la présente spécification technique ;
- Le fournisseur ne dépose pas d'offre pour deux marchés successifs ;
- La qualité de l'offre déposée dans le cadre du système de qualification est insuffisante.

5. Annexe : demande de qualification en tant que fournisseur de
consultance stratégique visant à améliorer la ponctualité
actuelle

Date :

Nombre d'annexes :

Siège social de l'entreprise :

Numéro de TVA :

Forme juridique de l'entreprise :

Personne de contact unique pour la SNCB :

Signature :

